

DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, TROIS JEUNES ACTIFS SUR DIX VIVENT CHEZ LEURS PARENTS



54 %
des jeunes
âgés de 18 à 29 ans
sont actifs
dans la MGP

En 2018, 650 000 jeunes actifs âgés de 18 à 29 ans résident dans la Métropole du Grand Paris (MGP). 70 % vivent de manière autonome dans leur propre logement. Parmi les natifs de la MGP, les jeunes ayant décohabité sont moins nombreux (58 %).

De manière générale, les jeunes « autonomes » sont plus souvent en emploi que ceux qui résident chez leurs parents. Davantage diplômés de l'enseignement supérieur, ils sont aussi plus souvent cadres et perçoivent donc un salaire en moyenne plus élevé. À l'inverse, les jeunes qui restent chez leurs parents ont des conditions d'emploi plus précaires. Ils habitent plus souvent un logement suroccupé et effectuent un trajet plus long pour se rendre à leur travail.

En 2018, plus de 1,2 million de jeunes âgés de 18 à 29 ans vivent dans la Métropole du Grand Paris. Ils représentent 17 % de la population. Plus de la moitié d'entre eux (54 %), soit 656 900 personnes, sont des actifs, en emploi ou au chômage. Les autres sont en grande majorité des étudiants.

Parmi les jeunes actifs de la MGP, 81 % déclarent exercer une activité professionnelle et 19 % être au chômage (au sens du recensement). Cette part de jeunes au chômage, légèrement

inférieure à celle de l'ensemble des autres métropoles de France (23 % en moyenne), masque des disparités au sein des territoires de la MGP : d'environ 30 % dans l'établissement public territorial (EPT) de Plaine Commune et Paris Terres d'Envol jusqu'à moins de 15 % à Paris et à Grand Paris Seine Ouest (cf. figure 1).

Des jeunes actifs plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que dans les autres métropoles françaises

En matière de diplômes, les écarts selon les territoires sont encore plus importants. **Les jeunes actifs vivant dans la Métropole du Grand Paris sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (61 %) que dans les autres métropoles françaises (48 %).** Au sein même de la Métropole du Grand Paris, cette proportion varie aussi fortement selon les EPT, de 32 % à 79 %.

En lien avec leurs hauts niveaux de diplôme, les jeunes actifs de la Métropole du Grand Paris occupent plus souvent des emplois de cadres que ceux des autres métropoles de province : respectivement 30 % et 14 %. En outre, une large majorité des jeunes actifs en emploi (77 %) occupe un emploi durable (en CDI ou fonctionnaire) dans la MGP. Seuls 7 % exercent une activité non salariée (employeur, travailleur indépendant, aidant familial).

Les jeunes actifs occupés perçoivent en moyenne des salaires plus élevés dans la Métropole du Grand Paris que ceux des autres métropoles. Ce constat tient en partie aux jeunes actifs parisiens qui occupent des postes plus qualifiés et perçoivent en moyenne les salaires les plus élevés (22 930 euros en moyenne). À l'opposé, les salaires les plus bas concernent les jeunes des EPT Paris Terres d'Envol ou Plaine Commune (respectivement 17 500 et 18 130 euros).



61 %

des jeunes actifs vivant dans la MGP sont diplômés de l'enseignement supérieur

Figure 1 : PROFIL DES JEUNES ACTIFS RÉSIDANT DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

	Nombre de jeunes actifs	Part de jeunes actifs occupés	Part des jeunes actifs salariés - Emploi Durable	Part des jeunes actifs au chômage	Part des jeunes actifs diplômés du supérieur	Part des jeunes actifs cadres	Part des jeunes actifs autonomes	Part des jeunes actifs vivant chez leurs parents
T1 - Paris	234 195	86 %	63 %	14 %	79 %	46 %	82 %	18 %
T2 - Vallée Sud - Grand Paris	33 111	82 %	63 %	18 %	62 %	30 %	68 %	32 %
T3 - Grand Paris Seine Ouest	27 114	87 %	67 %	13 %	75 %	41 %	75 %	25 %
T4 - Paris Ouest La Défense	47 360	84 %	66 %	16 %	70 %	39 %	71 %	29 %
T5 - Boucle Nord de Seine	39 362	78 %	60 %	22 %	53 %	23 %	64 %	36 %
T6 - Plaine Commune	40 206	70 %	48 %	30 %	36 %	12 %	59 %	41 %
T7 - Paris Terres d'Envol	32 989	70 %	49 %	30 %	32 %	7 %	48 %	52 %
T8 - Est Ensemble	35 568	73 %	50 %	27 %	44 %	15 %	58 %	42 %
T9 - Grand Paris Grand Est	34 857	79 %	59 %	21 %	43 %	13 %	61 %	39 %
T10 - Paris Est Marne & Bois	41 563	82 %	61 %	18 %	60 %	24 %	67 %	33 %
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	27 255	79 %	59 %	21 %	45 %	14 %	58 %	42 %
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	63 317	79 %	58 %	21 %	48 %	17 %	63 %	37 %
Métropole du Grand Paris	656 897	81 %	60 %	19 %	61 %	30 %	70 %	30 %
Autres métropoles françaises	984 470	77 %	52 %	23 %	48 %	14 %	74 %	26 %
Île-de-France	1 079 984	80 %	60 %	20 %	54 %	23 %	66 %	34 %
France métropolitaine	5 229 550	77 %	52 %	23 %	40 %	11 %	68 %	32 %

Sources : Insee, recensement de la population 2018, traitements Insee/Apur



70 %

des jeunes actifs vivant dans la MGP sont dits « autonomes » car ils ne vivent plus chez leurs parents

Forte attractivité de la MGP pour des jeunes qualifiés

Grâce à un fort dynamisme économique et culturel, la MGP attire de nombreux jeunes qui viennent débiter ou poursuivre leur carrière professionnelle. Chaque année, le nombre d'arrivées de ces jeunes actifs dans la Métropole dépasse celui des départs de cette tranche d'âge. Au cours de l'année 2018, parmi les 51 800 arrivées de jeunes actifs, la moitié provient de province ou des Dom tandis que l'autre moitié déménage depuis une commune située en Île-de-France. Au total, 44 % emménagent à Paris.

L'attractivité du marché du travail de la MGP est particulièrement forte pour les jeunes les plus qualifiés. Les profils des jeunes actifs arrivant dans la MGP sont très différents de ceux qui en partent : parmi les premiers, on enregistre 78 % de diplômés de l'enseignement du supérieur et 42 % de cadres. À l'inverse, ceux qui quittent la Métropole ne sont que 64 % à détenir un tel diplôme et 27 % à être cadres. De plus, les arrivants sont majoritairement des salariés en CDI (63 % contre 57 % des jeunes actifs partants) et plus rarement en situation de chômage (15 % contre 21 % des partants).

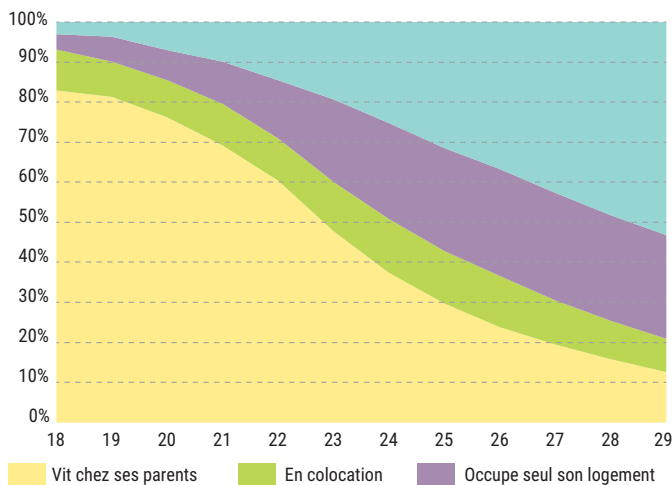
Sept jeunes actifs sur dix ne vivent pas chez leurs parents

Dans la Métropole du Grand Paris, 70 % des jeunes actifs sont dits « autonomes » car ils ne vivent plus chez leurs parents. Le mode de cohabitation évolue avec l'âge des jeunes. Entre 18 et 22 ans, la majorité des jeunes actifs habitent encore chez leurs parents. Rares sont ceux qui vivent seuls (de 4 % à 14 %). Au-delà, les conditions de logement se diversifient (cf. figure 2). Habiter seul dans son logement concerne environ un quart des jeunes actifs de 23 ans ou plus. La mise en couple progresse également avec l'âge et devient la situation familiale majoritaire à 29 ans.

À 18 et 19 ans, la moitié des jeunes qui n'habitent plus chez leurs parents (soit 10 % des jeunes de cette classe d'âge), sont en colocation avec au moins une autre personne, membre de leur famille, un ou plusieurs amis, ou autre. La part des situations de colocation est stable entre 18 et 29 ans, contrairement aux autres configurations liées au logement qui évoluent avec l'âge.

Figure 2 : RÉPARTITION DES JEUNES ACTIFS DE LA MGP PAR MODE DE COHABITATION SELON LEUR ÂGE

Jeunes actifs vivant dans la MGP

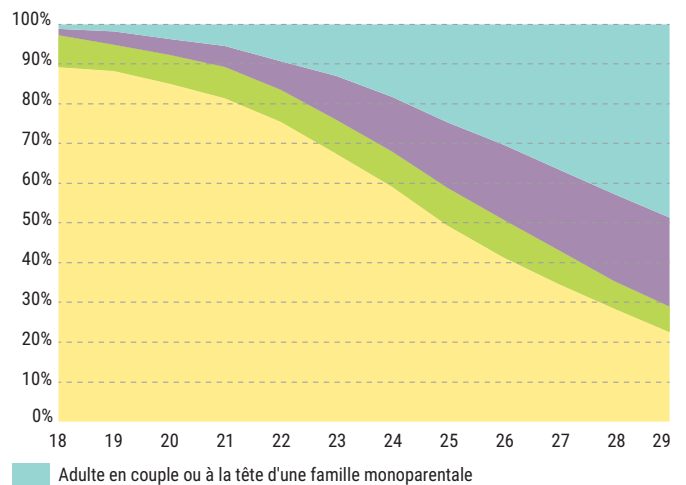


Lecture : en 2018, à l'âge de 18 ans, 83 % des jeunes actifs, vivant dans la MGP, résident chez leurs parents.

Champ : ensemble des actifs, âgés de 18 à 29 ans, vivant dans la MGP.

Source : Insee, recensement de la population 2018, traitements Insee/Apur

Jeunes actifs nés et vivant dans la MGP



Lecture : en 2018, à l'âge de 18 ans, 89 % des jeunes actifs, nés et vivant dans la MGP, résident chez leurs parents.

Champ : ensemble des actifs, âgés de 18 à 29 ans, nés et vivant dans la MGP.

Source : Insee, recensement de la population 2018, traitements Insee/Apur

L'emploi durable favorise la prise d'autonomie

Plusieurs facteurs favorisent la prise d'autonomie, au premier rang desquels figure l'emploi. En effet, l'entrée dans la vie active procure une indépendance financière souvent nécessaire pour quitter le domicile parental. Inversement, le chômage est un frein à la décohabitation : un tiers des jeunes de la MGP qui se déclarent au chômage résident toujours chez leurs parents.

De manière générale, les jeunes actifs vivant de manière autonome ont une meilleure situation professionnelle que les jeunes actifs vivant chez leurs parents. En effet, ils sont proportionnellement plus nombreux à disposer d'un emploi (87 % contre 67 %), d'un emploi durable (67 % contre 43 %), mais aussi d'un travail à temps complet (91 % contre 81 %) ou d'un statut de cadre (38 % contre 12 %) (cf. figure 3). Les jeunes actifs remplissant ces trois caractéristiques perçoivent en moyenne un salaire net annuel estimé à 22000 euros et donc nettement supérieur à celui des jeunes vivant encore au domicile parental (17000 euros). Compte tenu du niveau des loyers dans la MGP, le taux d'effort brut d'un jeune vivant seul dans un studio atteint 32 %. Il est de 20 % pour un couple dans un deux-pièces (voir encadré n° 2 p. 7).

Jusqu'à 26 ans, il existe un très fort lien entre le fait de disposer d'un emploi et l'occupation d'un logement sans ses parents. L'âge auquel un jeune sur deux a un emploi se situe à 22,8 ans, et c'est à ce même âge qu'un jeune sur deux est autonome en matière de logement. À 26 ans, cela caractérise près de trois jeunes sur quatre. Au-delà de 26 ans, le taux de jeunes qui décohabitent croît plus rapidement que le taux de jeunes disposant d'un emploi. La mise en couple devient un facteur plus déterminant de décohabitation.

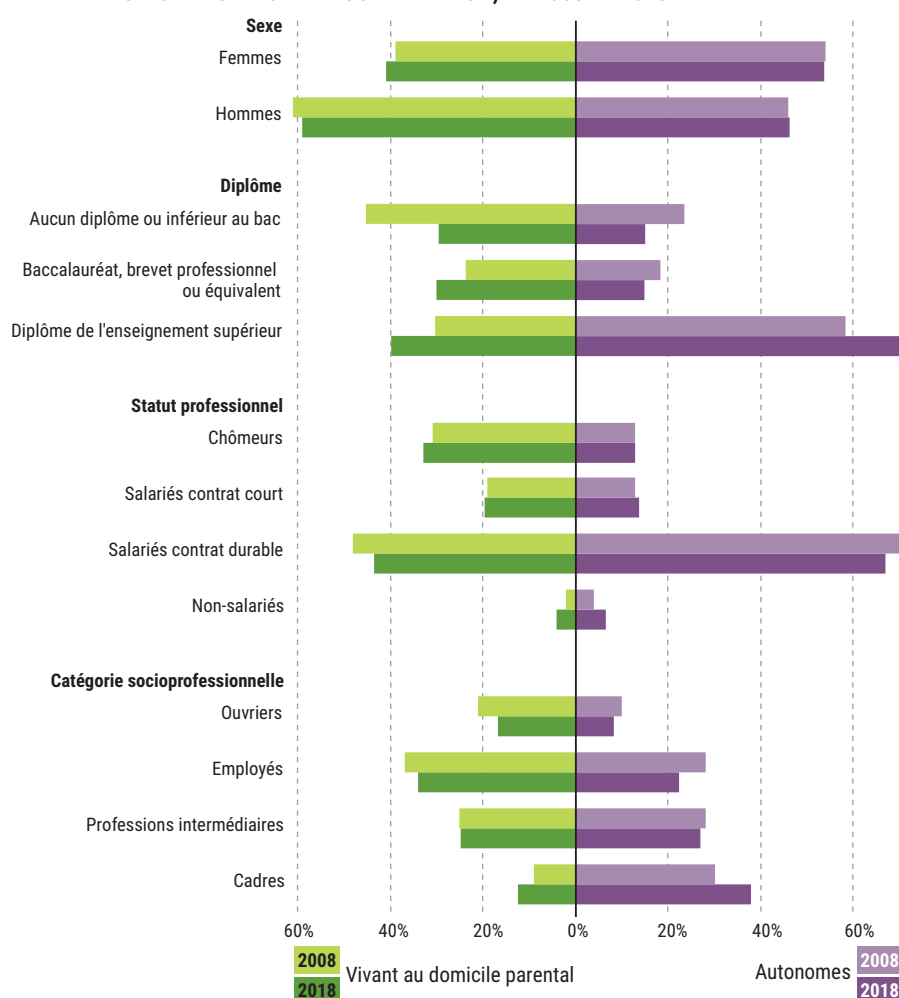
Tous âges confondus, l'autonomie au sein de la MGP atteint des niveaux très différents selon que l'on considère

les jeunes qui y sont nés ou ceux qui viennent d'ailleurs. **Parmi les premiers natifs de la Métropole (46 % de l'ensemble des jeunes en emploi), 58 % sont autonomes. Parmi les seconds, cette proportion s'élève à 90 %.** Il s'agit, pour la moitié d'entre eux, de jeunes dont les parents résident en province et pour lesquels l'arrivée dans la MGP se traduit nécessairement par le fait de quitter le domicile parental. Pour ces jeunes nés en dehors de la MGP, la décohabitation s'observe d'ailleurs plus tôt que pour les jeunes natifs de la Métropole. Ainsi, à 20 ans, un jeune né hors de la MGP sur deux est « autonome » contre seulement 14 % des jeunes natifs. En revanche l'accès à un emploi durable ou non s'effectue au même âge.

L'accès à l'autonomie en matière de logement varie aussi fortement selon les territoires au sein de la métropole du Grand Paris. Cela s'explique notamment par trois facteurs liés au profil du jeune actif (niveau de diplôme obtenu) et à la situation locale (marché de l'emploi et offre de petits logements locatifs).

Les jeunes actifs sont ainsi beaucoup plus souvent indépendants à Paris (82 %) et dans l'EPT Grand Paris Seine Ouest (75 %). À l'inverse, ils le sont moins dans les territoires pour lesquels le taux de chômage est le plus élevé. Dans l'EPT Paris Terres d'Envol, plus d'un jeune actif sur deux vit chez ses parents (52 %), en particulier dans les communes d'Aulnay-sous-Bois (56 %) et à Sevran (57 %) (cf. figure 4).

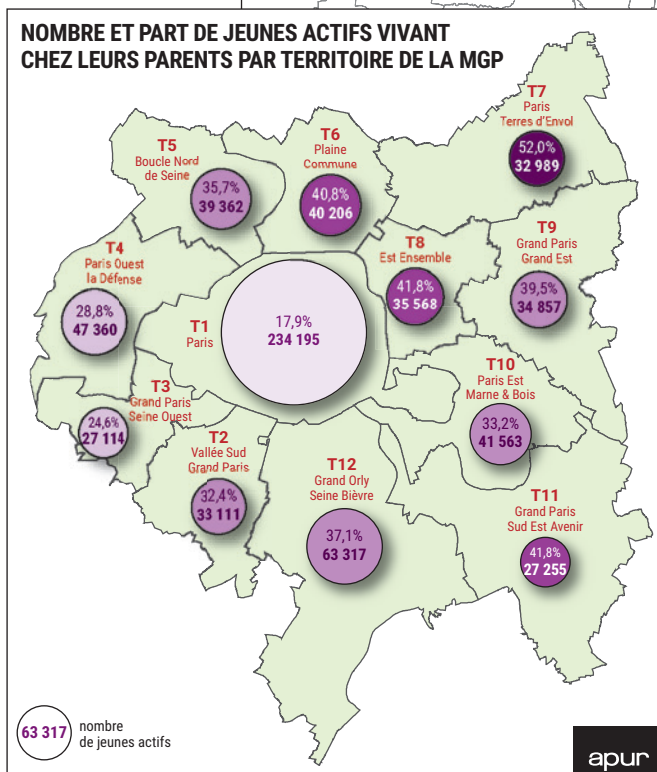
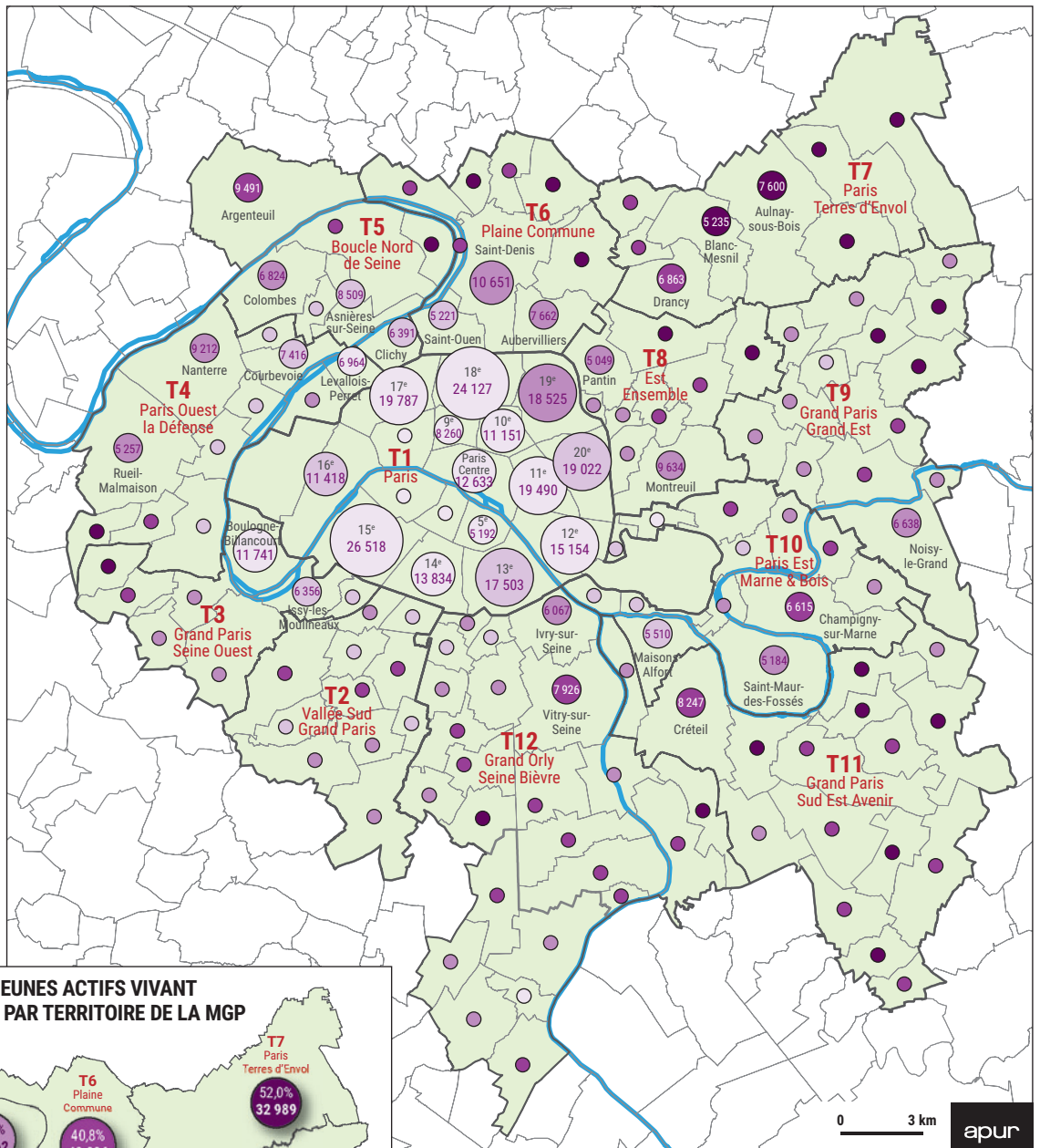
Figure 3 : PROFIL COMPARÉ DES JEUNES ACTIFS DANS LA MGP, SELON LEUR MODE DE COHABITATION, EN 2008 ET 2018



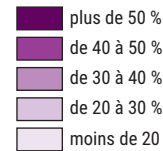
Lecture : en 2018, 59 % des jeunes actifs, vivant chez leurs parents, sont des hommes.
Champ : ensemble des actifs, âgés de 18 à 29 ans, résidant dans la MGP.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, traitements Insee/Apur

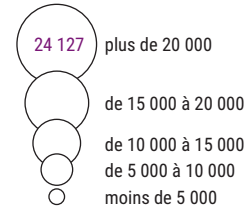
Figure 4 : NOMBRE ET PART DE JEUNES ACTIFS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS, PAR COMMUNE DE LA MGP, EN 2018



Part des jeunes actifs vivant chez leurs parents, dans le total des jeunes actifs



Nombre de jeunes actifs



Lecture : en 2018, 26 518 actifs, âgés de 18 à 29 ans, résident dans le 15^e arrondissement. Parmi eux, moins de 20 % vivent chez leurs parents. Champ : ensemble des actifs, âgés de 18 à 29 ans, résidant dans la MGP. Source : Recensement de la Population (Insee) 2018

Les femmes décohabitent plus tôt que les hommes

Les jeunes femmes actives quittent le domicile parental en moyenne plus tôt que leurs homologues masculins. À 22 ans, la moitié d'entre elles ne vivent pas au domicile parental contre 37 % des jeunes hommes. Ces écarts ne s'expliquent pas par une entrée plus précoce des femmes sur le marché du travail que les hommes. En effet, à un âge donné, les femmes sans emploi sont aussi plus souvent autonomes que les hommes et ces derniers, même avec un emploi, vivent plus souvent au domicile parental que les femmes.

Plus du tiers des jeunes actifs vivant encore chez leurs parents résident dans un logement suroccupé

Près des deux tiers (65 %) des jeunes actifs autonomes résident dans un petit logement composé d'une ou deux pièces. À l'inverse, les jeunes actifs vivant avec leurs parents, dans deux tiers des cas, habitent dans un logement d'au moins quatre pièces. Pour autant, ces derniers sont plus souvent en situation de suroccupation que leurs homologues autonomes (38 % contre 17 %) (cf. figure 5).

Dans les autres métropoles de province, ces situations de suroccupation au domicile parental sont moins fréquentes, l'accès au logement y étant moins contraint.

Au sein de la Métropole du Grand Paris, la suroccupation touche davantage les jeunes actifs dont les parents vivent dans les territoires du nord-est, à Plaine Commune (40 % d'entre eux vivent dans un logement suroccupé), Paris Terres d'Envol (34 %) et Est Ensemble (33 %).

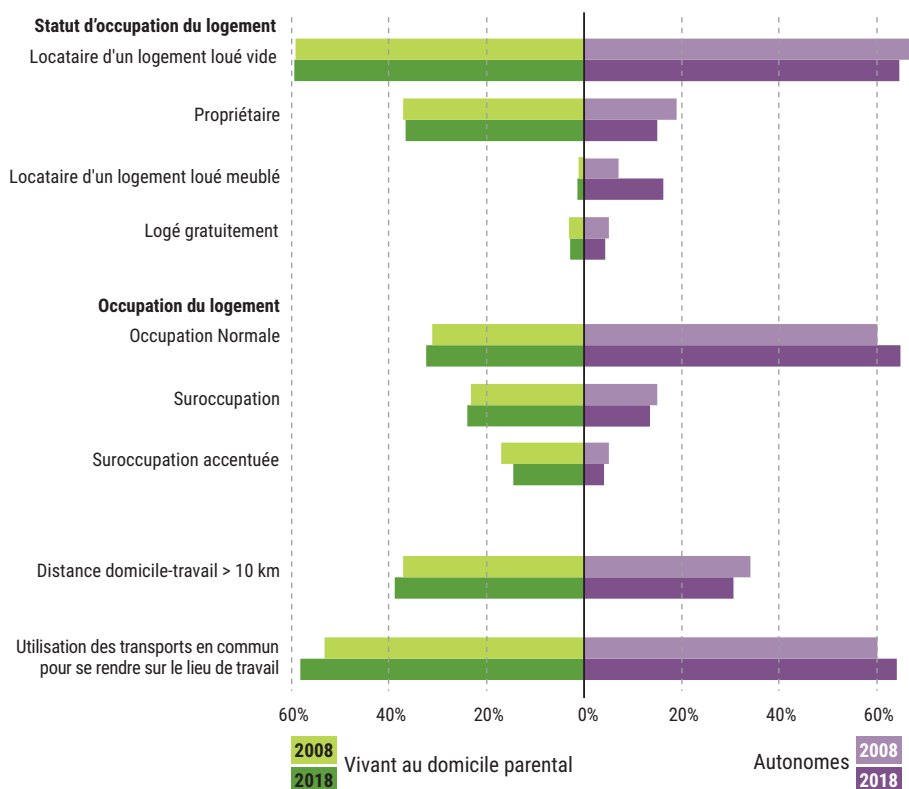
Une distance domicile-travail plus importante pour les jeunes vivant encore chez leurs parents

En 2018, 90 % des jeunes actifs en emploi qui vivent dans la MGP y travaillent également. Parmi eux, la moitié travaille même dans leur EPT de résidence. Cette proportion est plus élevée à Paris (65 %) que dans les territoires de l'est du Grand Paris, tels que les EPT Paris Est Marne & Bois et Grand Paris Grand Est (25 %). Pour les jeunes qui ne travaillent pas dans leur EPT de résidence, la distance domicile-travail est en moyenne plus élevée pour les jeunes actifs qui habitent au domicile parental (17,2 km) que pour les jeunes actifs autonomes (14,8 km).

L'offre de transports collectifs est fortement développée dans la MGP. Ainsi ce mode de déplacement est utilisé par les deux tiers (63 %) des jeunes actifs en emploi, la voiture arrivant en seconde position (20 %).

Les jeunes autonomes, plus nombreux dans le centre de la Métropole, utilisent davantage les transports en commun pour aller travailler que ceux qui vivent chez leurs parents (64 % contre 58 %). À l'inverse, ces derniers, en moyenne plus éloignés, sont plus d'un quart à prendre leur voiture pour se rendre à leur travail (28 % contre 19 % des jeunes actifs autonomes).

Figure 5 : CONDITION DE LOGEMENT DES JEUNES ACTIFS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SELON LEUR MODE DE COHABITATION, EN 2008 ET EN 2018



Lecture : en 2018, 64 % des jeunes actifs autonomes sont locataires d'un logement loué vide.
Champ : ensemble des actifs, âgés de 18 à 29 ans, résidant dans la MGP.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, distancier Metric-OSRM, traitements Insee/Apur



Encadré 1 - Les jeunes actifs de la métropole du Grand Paris bénéficiaires d'aides au logement

Les aides au logement versées par la Caisse d'allocations familiales participent au paiement du loyer ou au remboursement d'une résidence principale si les ressources du ménage sont modestes. Elles sont ainsi très souvent attribuées aux jeunes étudiants locataires d'un logement. Mais certains jeunes actifs peuvent aussi en bénéficier si leurs ressources financières sont faibles.

En décembre 2020, ce sont ainsi **près de 111 400 jeunes actifs vivant dans la MGP qui bénéficient d'une aide au logement, soit près d'un quart (24 %) de l'ensemble des jeunes actifs autonomes**. Cette part est la plus élevée dans l'EPT Plaine Commune (31 %) et la plus faible à Paris Terres d'Envol (19 %). Toutefois, Paris concentre 43 % des bénéficiaires de la Métropole.

Parmi l'ensemble des jeunes actifs bénéficiaires d'aide au logement, 73 % sont salariés, 21 % au chômage et 6 % travailleurs indépendants. Ces bénéficiaires vivent très majoritairement seuls (80 %) et sont plus souvent locataires d'un logement du parc privé (79 %) que du parc social (21 %).

Le nombre de jeunes actifs bénéficiaires d'une aide au logement a augmenté de 28 % par rapport à décembre 2016. Durant la crise sanitaire, des mesures ont été mises en place pour maintenir les droits des jeunes allocataires en cas de changement de situation.

Le montant de l'aide dépend du niveau de revenu du jeune actif, de la composition de son ménage et de son loyer. À titre d'exemple en 2022, pour un jeune actif vivant seul, percevant l'équivalent d'un demi-Smic (664,50 € net par mois), locataire d'un logement vide et s'acquittant d'un loyer de 600 €, le montant de l'aide au logement est estimé à 246 € par mois. Si le jeune actif vit en couple avec un enfant de moins de 21 ans et des ressources correspondant à un Smic (1 329 € par mois) l'estimation de l'aide au logement s'élève à 256 € par mois.

Au-delà des aides financières, **des offres de logements spécifiques sont destinées aux jeunes actifs**, comme les Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) ou encore les résidences pour les jeunes actifs.

Encadré 2 - Le taux d'effort des jeunes locataires dans la Métropole du Grand Paris

Le taux d'effort pour se loger mesure la part consacrée au loyer dans le revenu. Dans cette étude, une estimation du taux d'effort, défini comme le rapport entre le loyer et le salaire a été calculée pour deux profils de jeunes actifs autonomes vivant dans le parc locatif privé : les jeunes locataires vivant seuls dans un logement d'une pièce et les jeunes locataires vivant en couple dans un deux-pièces. Ainsi, le loyer moyen d'un logement d'une pièce a été rapporté au salaire moyen d'un jeune vivant seul et le loyer moyen d'un logement de deux pièces au salaire moyen cumulé d'un couple (comprenant au moins un jeune actif salarié). Le taux d'effort est beaucoup plus élevé pour une personne seule en studio (32 %) que pour un couple dans un deux-pièces (20 %).

Globalement, le taux d'effort varie peu d'un EPT à l'autre, les locataires ayant des revenus plus élevés lorsque les loyers sont plus chers. Pour un jeune vivant seul dans un studio, c'est à Paris et dans l'EPT Paris Terres d'Envol que le taux d'effort est le plus élevé, dans le premier cas parce que les loyers y sont très chers, dans le second parce que les salaires y sont plus bas.

EN EUROS	Jeunes actifs de 18 à 29 ans vivant seul dans un studio			Jeunes actifs de 18 à 29 ans en couple dans un 2 pièces		
	Loyer mensuel moyen	Salaire mensuel moyen	Taux d'effort brut (en %)	Loyer mensuel moyen	Salaire mensuel moyen	Taux d'effort brut (en %)
T1 - Paris	680	1 900	35,0	1000	4 100	24,2
T2 - Vallée Sud - Grand Paris	560	1 900	29,9	740	3 800	19,4
T3 - Grand Paris Seine Ouest	590	1 900	30,7	820	4 000	20,6
T4 - Paris Ouest La Défense	600	1 900	31,1	840	4 000	21,1
T5 - Boucle Nord de Seine	560	1 800	30,6	730	3 700	19,6
T6 - Plaine Commune	550	1 600	33,5	690	3 400	20,0
T7 - Paris Terres d'Envol	550	1 600	35,0	680	3 300	20,7
T8 - Est Ensemble	560	1 700	32,4	700	3 500	19,7
T9 - Grand Paris Grand Est	540	1 700	32,1	680	3 400	19,9
T10 - Paris Est Marne & Bois	580	1 800	32,4	780	3 700	21,0
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	540	1 700	32,2	680	3 500	19,5
T12 - Grand-Orly Seine Bièvre	550	1 700	32,4	690	3 500	19,6

Lecture : en 2018 à Paris, le loyer moyen d'un studio est de 680 euros. Le salaire moyen d'un jeune actif locataire vivant seul est de 1 900 euros, son taux d'effort brut (rapport entre le loyer et le salaire) est de 35 %. Il ne tient pas compte des éventuelles aides au logements.

Champ : loyers des logements locatifs du secteur privé : actifs âgés de 18 à 29 ans, salariés résidant dans la MGP.

Sources : Insee, Olap 2018, recensement de la population 2018 et Base Tous salariés 2018.

Pour comprendre

L'étude concerne les jeunes, âgés de 18 à 29 ans, se déclarant principalement actifs au recensement de la population. Ils sont soit en emploi, soit au chômage. Les jeunes en contrat d'apprentissage ou en stage rémunéré sont considérés comme actifs, ceux s'étant déclarés principalement étudiants ou en stages courts sont considérés comme inactifs et hors du champ de l'étude.

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire des recensements de la population de 2008 et 2018.

Les distances domicile-travail par la route sont calculées à l'aide du distancier Metric-OSRM.

Les données sur les bénéficiaires des aides au logement en 2020 ont été fournies par les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, celles sur les loyers en 2018 par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap).

Dans cette étude, un jeune vit chez ses parents si, dans le recensement, il est enfant de l'un des autres occupants du

logement. Dans tous les autres cas, il est « **autonome** », soit seul, soit en famille (en couple, avec ou sans enfant, ou adulte d'une famille monoparentale) ou en colocation. Le terme « **colocation** » recouvre ici des situations de cohabitation diverses : avec un frère ou une sœur, un cousin, un grand-parent, un ami ou des inconnus ; le bail peut être collectif ou individuel et les données du recensement de la population ne permettent pas de savoir si le jeune actif en colocation contribue effectivement au paiement du loyer ou non ; enfin, dans une minorité de cas, le terme est impropre, car le logement est occupé en propriété.

La norme d'occupation d'un logement est définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de moins de 19 ans. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant. Un logement

est **suroccupé** quand il lui manque une pièce par rapport à la norme, en situation de suroccupation accentuée lorsqu'il lui manque au moins deux pièces par rapport à cette même norme. Par convention dans cette étude, la situation d'une personne seule vivant dans un studio (quelle que soit sa surface) est considérée comme une occupation normale, bien qu'il lui manque une pièce selon la définition de la norme.

Le revenu des individus n'est pas une information disponible dans le recensement de la population. Il est toutefois possible dans le cas des salariés de l'estimer assez précisément, connaissant leurs caractéristiques, à partir des données des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Cette source permet d'obtenir le salaire moyen des individus franciliens par sexe, âge, profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS), secteur d'activité et contrat de travail (CDI, CDD, apprentissage, intérim...). Ces résultats sont ensuite appliqués aux individus salariés du recensement ayant les mêmes caractéristiques.

Pour en savoir plus

- **Apur**, « *Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris, portrait social et démographique – 4^e édition* », novembre 2022.
- **Bianco E., Vanelle V.**, « *Logement des jeunes actifs - Une illustration des disparités spatiales et sociales* », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 140, février 2022.
- **Apur**, « *Les jeunes Parisiens en difficulté d'insertion – Éléments de profils des jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation* », note n° 61, sept. 2019.
- **Bayardin V., Mosny E., Tissot I.**, « *L'insertion professionnelle des jeunes en Île-de-France : meilleure qu'en province pour les plus diplômés, moins bonne pour les détenteurs du seul bac* », Insee Analyses Île-de-France n° 116, mai 2020.
- **Richez J.-C.**, « *La question du logement* », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Fiches repères, janvier 2015.
- **Decondé C., Hamet F., Pottier Ph.**, « *Quitter le logement familial est plus difficile pour les jeunes de Seine-Saint-Denis* », Insee Île-de-France à la Page n° 390, juin 2012.



Directeur et directrice de la publication :

Alexandre LABASSE
Patricia PELLOUX

Note réalisée par :

François Dubujet,
Danielle Jabot (Insee),
Guillemette Delacour,
Frédérique Latournerie,
Émilie Moreau (Apur)

Photos et illustrations :

Apur sauf mention contraire

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

